



## Résolution du conseil communal du 22 octobre 2019

Le Conseil,

- Approuve la modification de programme n°1 du dossier de base du Contrat de Quartier Durable Wiels-sur-Senne
- Prend connaissance des décisions du collègue pour :
  - l'avenant lié au poste « Porte » du marché public « Travaux d'aménagement de l'antenne du CQDW »
  - le remplacement de la sonorisation de la salle des mariages
  - l'achat de véhicules (5 lots)
  - le levé géomètre
  - le cadastre en matière de rénovation et d'extension des infrastructures scolaires et des crèches communales
  - la restauration du Pavillon Joséphine au Parc Jacques Brel
  - les travaux de remplacement d'une toiture plate à la crèche le Bercail (structure portante, isolation, étanchéité et passerelle d'évacuation sur celle-ci) et admet la dépense
  - les travaux de forage dans le parc du Bempt pour l'arrosage du potager
  - les aménagements de jardins de pluie (2 lots)
  - le levé géomètre Avenue Denayer
- Approuve le plan de gestion rédigé par la cellule revitalisation des quartiers pour la nouvelle crèche 'Teinturerie »
- Approuve les conditions du marché pour :
  - l'accord cadre du Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique pour l'espace public de la zone Canal de la Région de Bruxelles-Capitale (Beeldkwaliteitsplan ; BKP)
  - la rénovation des terrains synthétiques 1, 4 & 5 (3 lots) du Bempt
  - les travaux d'électricité, de détection incendie, de compartimentage et d'éclairage (4 lots)
- Approuve l'installation du câblage informatique à l'école 11 « De Wereldbrug »
- Prend acte du procès-verbal de vérification de caisse du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et 2<sup>ème</sup> trimestre 2019
- Emet un avis quant à 3 budgets de fabrique d'église
- Approuve la convention d'occupation de la buvette du Petit Palais des Sports avec l'asbl « Sports Forestois »
- Prend connaissance de la réactualisation des projets d'établissement d'écoles communales
- Entend 10 interpellations et 3 questions orales de conseillers communaux
- Octroie 2 pensions
- Remplace la secrétaire communale pendant son congé du 28 au 31 octobre 2019 et du 5 au 13 janvier 2020